

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 février 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-33

Objet de la délibération : Délibération autorisant la signature d'une Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF), les communes-membres et l'Agglomération de la Provence Verte pour la période 2022-2025

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

VU la délibération du conseil d'administration de la CAF du Var en date du 20 novembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) ;

CONSIDERANT que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021 est arrivé à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

CONSIDERANT que la CAF propose, en remplacement des CEJ arrivés à échéance, une Convention Globale Territoriale à ses partenaires ;

CONSIDERANT que l'Etat et la CAF du Var, en lien avec leurs partenaires, ont renouvelé le schéma départemental des services aux familles pour la période 2020-2023 qui vise à promouvoir une politique départementale ambitieuse et partagée en matière de développement de services à destination des familles sur tous les territoires, grâce à une volonté politique commune, et à la conjugaison des moyens de chacun au profit de l'ensemble de la population ;

CONSIDERANT que la convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les communes du territoire de l'Agglomération de la Provence Verte pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté couvrant la période 2022-2025 ;

CONSIDERANT qu'elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;

CONSIDERANT que la convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Var, de l'Agglomération de la Provence Verte et des communes du territoire à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2021 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le projet de convention Territoriale Globale annexé à la présente délibération pour la période 2022-2025,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le projet de convention, ci-annexé, ainsi que tous les documents y afférents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND